



RÉSOLUTIONS - ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

1. MODE DE MISE EN MARCHÉ DES VEAUX LAITIERS

CONSIDÉRANT que la qualité des veaux laitiers qui se retrouvent à l'encan est variable;

CONSIDÉRANT que les producteurs s'interrogent sur la variation du prix obtenu pour la vente des veaux laitiers selon la condition, le poids, la race et le moment de vente;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau règlement de transport des animaux a été adopté par l'Agence canadienne d'inspection des aliments;

CONSIDÉRANT qu'il y a des changements quant au nombre d'acheteurs de veaux laitiers lors des mises à l'enchère;

CONSIDÉRANT que des outils de transmission d'informations sur les soins donnés aux veaux laitiers et les volumes demandés sont disponibles (Passeport Veau);

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

D'ÉVALUER ET PROPOSER, en collaboration avec les différents acteurs de la filière veau, des modifications pouvant être apportées au mode de mise en marché des veaux laitiers afin d'améliorer le signal de prix, de couvrir le coût de production du veau laitier, de valoriser la circulation de l'information entre les naisseurs et les engraisseurs et de respecter les nouvelles réglementations en matière de transport et de bien-être animal.

Proposition adoptée à l'unanimité en atelier des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

2. CONTRÔLE DE CERTAINES MALADIES CHEZ LES VEAUX LAITIERS

CONSIDÉRANT que les producteurs de veaux de grain et de veaux de lait valorisent les veaux laitiers provenant des fermes laitières;

CONSIDÉRANT que la *Salmonella* Dublin, la diarrhée virale bovine, la rhinotrachéite infectieuse bovine et la *Mannheimia haemolytica* sont responsables en partie de la morbidité, de la mortalité et des pertes économiques observées dans les élevages de veaux de grain et de veaux de lait;

CONSIDÉRANT la quantité restreinte de médicaments disponibles pour les élevages de veaux de grain et veaux de lait pour traiter les maladies présentes en élevage;

CONSIDÉRANT la limitation de l'utilisation des antibiotiques d'importance pour la santé humaine en élevage;

CONSIDÉRANT que le contrôle des maladies est aussi une question de santé publique;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ CONCERNÉS

D'ÉVALUER la possibilité, avec l'aide du gouvernement, de mettre en place un programme de contrôle prioritaire de *Salmonella* Dublin ensuite de la diarrhée virale bovine, de la rhinotrachéite infectieuse bovine et de la *Mannheimia haemolytica* dans les élevages de bovins.

Proposition adoptée à l'unanimité en atelier des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.